



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur la formation des adultes (AES) 2016

*Services producteurs* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département de l'emploi et des revenus d'activité, division Emploi, en partenariat avec la Dares, Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, Département formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes.

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 octobre 2014 par la Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Réunion du Comité du label du 2 juillet 2015 (commission Ménages)

L'enquête sur la formation des adultes (Adult education survey) repose sur un règlement communautaire mettant en application le règlement européen n°452/2008 du 23 avril 2008, relatif à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.

L'enquête AES 2016-2017 mesure l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, de formation non formelle et d'apprentissage informel. Elle vise également à caractériser les formations suivies et à connaître les raisons de la participation, les sources de financement et le rendement des formations. Les autres thèmes abordés sont les sources d'information, la connaissance et l'usage des outils d'accès à l'information, le contexte professionnel dans lequel s'insère la formation et les éventuelles difficultés d'accès à la formation.

L'enquête AES 2016-2017 s'inscrit dans la continuité de l'enquête précédente de 2012. Comme dans la précédente édition, la France a étendu le champ de l'enquête européenne (les 25-64 ans) aux 18-24 ans.

Le contenu de la partie européenne du questionnaire a été discuté dans le cadre d'une « task force » animée par Eurostat et composée des représentants des pays membres. La France y était représentée par la Dares. L'enquête comportera aussi des questions nationales supplémentaires, en lien avec le contexte institutionnel (marqué en 2014 par la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle), qui ont été proposées par un groupe de travail composé de l'Insee, de la Dares, du Cereq et de la Depp. Les partenaires sociaux et les institutions disposant d'une expertise sur les questions de formation (DGEFP, CNEFOP, AFPA, Pôle emploi ...) ont été consultés sur ces propositions.

L'enquête sur la formation des adultes permet à la fois de mesurer l'accès à la formation de l'ensemble de la population adulte, et de caractériser les formations suivies. Elle vient en complément d'autres enquêtes menées auprès des ménages sur la formation initiale et continue :

- l'enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP). Cette enquête cherche à identifier les liens entre la formation initiale et continue et la trajectoire professionnelle sur une période de cinq ans. L'enquête FQP 2014-2015 comporte une dimension

.../...

longitudinale supplémentaire, du fait de l'appariement avec le panel Dads pour reconstituer les trajectoires salariales des individus sur une période longue.

- Le panel Entrée dans la Vie Adulte. Il offre quant à lui la possibilité de faire le lien entre le parcours scolaire détaillé (résultats aux évaluations, redoublements...) et l'insertion dans la vie adulte, mais les formations suivies au cours de la vie active ne sont pas ou peu renseignées et le champ est restreint aux jeunes entrés en 6<sup>ème</sup> en 2007.
- L'enquête « Dispositif d'Enquête sur les Formations et les Itinéraires des Salariés (DEFIS) ». Mise en place pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2015 par le Cereq, ce dispositif vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels. Le dispositif articule une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal d'une cohorte de salariés sur 5 ans.

Enfin, pour mieux connaître la formation tout au long de la vie, sont également suivis et évalués divers dispositifs de la politique de formation professionnelle (contrats en alternance, formation des demandeurs d'emploi...) grâce à l'exploitation régulière des données administratives.

Le champ de l'enquête porte sur la France métropolitaine. La couverture des Dom n'est pas imposée par le règlement européen et d'autres enquêtes (FQP, Entrée dans la vie active, Enquête emploi en continu) sur la formation ont lieu actuellement ou prochainement dans les Dom.

L'enquête sera réalisée à partir d'un échantillon de 13 700 ménages. L'échantillon sera tiré sur la base du nouveau recensement de la population. La réalisation de 14 000 entretiens individuels s'effectuera via une interrogation de un ou de deux individus par ménage (sélection aléatoire dans les ménages de deux personnes ou plus).

La collecte aura lieu entre octobre 2016 et mars 2017. Les entretiens seront réalisés en face-à-face avec un support Capi. La réponse indirecte par « proxy » ne sera autorisée que de manière très restrictive. La durée moyenne prévue de passation du questionnaire est de 35 minutes dans le cas d'une personne interrogée et de 60 minutes, dans le cas de deux personnes interrogées.

Outre l'envoi des données à Eurostat, les premiers résultats de l'enquête seront publiés sous la forme de 4-pages dans les collections de la Dares et/ou de l'Insee dans le courant de l'année 2018. S'agissant de la précédente campagne, l'enquête AES 2012 a fait l'objet de plusieurs publications dans les revues de l'Insee et de ses partenaires (Dares, Cereq).

*Justification de l'obligation : « L'enquête sur la formation des adultes est une enquête en population générale : elle fournit des résultats sur l'accès et le non accès de toute la population à la formation tout au long de la vie. Or, l'expérience enseigne que certaines personnes qui entretiennent un rapport distant avec la formation pour des questions, entre autres, de statut et d'âge, sont réticentes à consacrer du temps pour répondre à une enquête portant précisément sur la formation. Le caractère obligatoire constitue un levier pour améliorer le taux de réponse à l'enquête et sa qualité, en réduisant d'éventuels biais de sélection ». Pour toutes ces raisons, l'obligation de réponse est demandée.*

~~~~~

Le Comité du Label regrette qu'un élément fondamental du dossier, à savoir le questionnaire de l'enquête, ne semble pas tout à fait stabilisé. Le Comité du label émet donc **une recommandation forte** sur la fourniture à court terme du questionnaire définitif.

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité regrette que l'Unaf n'ait pas été consultée lors de l'élaboration de l'enquête. Il recommande fortement d'associer ses représentants à la concertation lors des prochaines éditions de l'enquête et à l'occasion d'autres enquêtes de la Dares, portant

sur des sujets en relation avec les aspects associatifs ou familiaux (conciliation vie professionnelle / vie familiale).

- Le Comité souhaite que le service apporte une réponse écrite aux observations de la CFDT. Celle-ci sera adressée au secrétariat du Comité, qui la transmettra.
- Le Comité prend acte de l'exclusion des DOM et des communautés du champ de l'enquête.

## Méthodologie

- Le Comité demande au service de vérifier le champ exact de l'enquête en termes de limites d'âge. Corrélativement, il invite le service à vérifier l'algorithme de sélection de l'individu Kish, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un seuil de jour de naissance au 1<sup>er</sup> juillet.
- Dans le but d'évaluer ex-ante la charge des enquêteurs, le Comité recommande au service d'anticiper le nombre de formations déclarées en fonction des caractéristiques du ménage et des personnes qui le composent. Cette estimation pourrait s'appuyer sur un modèle testé sur l'édition 2012 de l'enquête AES.
- Entre la date de référence de l'échantillon et la date de collecte, la surreprésentation initiale des chômeurs pourrait être atténuée et modifier ainsi la structure désirée de l'échantillon. Le Comité suggère au service d'étudier, à l'aide de tests effectués à partir de l'édition 2012 de l'enquête, la possibilité de compenser cet effet d'atténuation en modifiant les conditions de surreprésentation initiale des chômeurs (en tenant compte de la probabilité d'être encore au chômage 2 ans après le tirage, sachant qu'on l'était dans la base de sondage).
- Le Comité requiert que soient mieux prises en compte les recommandations du rapport du groupe Marges. Cela suppose en particulier de caler les caractéristiques de type démographique (population, âge, sexe, effectif des ménages...) sur le recensement de la population et les données d'état-civil et celles concernant le logement, sur les évaluations du parc de logements, tout en conservant l'enquête Emploi comme source pour des variables où elle joue un rôle leader (PCS, diplôme...).
- Concernant la correction de la non-réponse, le Comité demande également que soit déterminée et utilisée le moment venu la méthode la plus appropriée parmi les deux options possibles :
  - . soit une méthode en deux étapes utilisant les deux degrés de sondage : probabilité de réponse du ménage, puis de l'individu dans le ménage ;
  - . soit une méthode directe au niveau individu et comportant des variables de niveau ménage parmi les explicatives.

Le choix argumenté de la méthode (ainsi que des variables retenues *in fine* dans le calage) fera l'objet d'une note à adresser au secrétariat du Comité du label.

## Protocole de collecte

Le Comité recommande au service de rebalayer le questionnaire à la lumière des contraintes fixées par le cadre européen, notamment en ce qui concerne la manière de structurer le questionnaire par des questions-filtres.

Par ailleurs, il sera utile au service de se rapprocher de ses collègues belges pour assurer une coordination des versions francophones du questionnaire.

### Lettres-avis et questionnaire

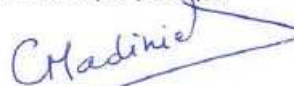
Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance ; le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Suite aux demandes de modifications émises, une nouvelle version des lettres-avis et du questionnaire sera adressée au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur la formation des adultes (AES) 2016 et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour les années 2016 et 2017**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER